

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Séance du jeudi 29 février 2024 à 20h30 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire du 20 février 2024 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 26 janvier 2024
- Subventions aux associations 2024
- Compte rendu des réunions du mois
- Questions diverses

Les membres du conseil municipal signent la feuille de présence.
 Sylvie Raffy, secrétaire de Mairie, est présente à la réunion.

		Présent	Pouvoir	Absent
Alain Gouget	Maire	X		
Dominique Pary	Adjoint	X		
Vinghes Janine	Adjointe	X		
Pierre Finet	Conseiller	X		
Patrice Flaujac	Conseiller	X		
Lafferrerie Francis	Conseiller	X		
Lafferrerie Martine	Conseiller	X		
Maquin Myriam	Conseiller	X		
Masbou Alain	Conseiller	X		
Pégourié René	Conseiller	X		
Rougeyroles Christian	Conseiller	X		

Alain Gouget, Maire, déclare la séance ouverte.
 Secrétaire de séance : Francis Lafferrerie

Rajout d'un point à l'ordre du jour : Avant le début de la séance, Mr Alain Gouget Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la vente du terrain n° 2 du lotissement, ce qui est accepté à l'unanimité.

Validation du PV de la réunion du conseil du 26 janvier 2024 : Le projet de compte rendu a été diffusé avec la convocation à la réunion du conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il conviendrait de voter les subventions aux associations à inscrire au compte 65748 du budget 2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions 2024 aux associations suivantes au compte 65748 pour un montant total de 960€ :

ADIL DU LOT	40.00€
LA ROUTE DU CELE	50.00€
LES GARIOTTES CAJARC	50.00€
ASSOCIATION PEPS CAJARC	300.00€
ENFANCE INADAPTEE FIGEAC	20.00€
LES RESTAURANTS DU CŒUR LOT	30.00€
LE SECOURS CATHOLIQUE	40.00€
SOCIETE CHASSE ST CHELS	60.00€
COMITE DES FETES ST CHELS	320.00€
FNACA CAJARC	50.00€

Il est à préciser que lors de l'examen et du vote de la subvention attribuée à l'Association de la Route du Célé, Mr Alain GOUGET (Président de celle-ci), s'est retiré de la salle.

Il est à préciser que lors de l'examen et du vote de la subvention attribuée à la Société de Chasse de Saint-Chels, Mr Christian ROUGEYROLES (Président de celle-ci), s'est retiré de la salle.

Il est à préciser que lors de l'examen et du vote de la subvention attribuée à l'Association PEPS Cajarc, Mr Christian ROUGEYROLES (Vice-Président de celle-ci), et Mr Dominique PARY (trésorier de celle-ci) se sont retirés de la salle.

Vente du lot n°2 du lotissement du Bourg de Saint-Chels à Mr GAUCI Christophe

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 juillet 2021 fixant le tarif de vente des lots du lotissement du Bourg de Saint-Chels à 10.50€ ttc/m².

Il informe le conseil municipal du souhait de Mr Christophe GAUCI d'acquérir le lot n°2 du lotissement du bourg de Saint-Chels, comprenant les parcelles cadastrées A n°409 d'une surface de 28 ca et A n°414 d'une surface de 17 ares 82ca soit au total 18a10ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide la vente au profit de Mr Christophe GAUCI du lot n°2 du lotissement du bourg de Saint-Chels comprenant les parcelles cadastrées A n°409 d'une surface de 28 ca et A n°414 d'une surface de 17 ares 82ca soit au total 18a10ca.; montant ttc 19 005€ ; tva sur marge 2 591.32€ ; montant ht 16 413.68€

- Précise que les droits de mutation et les frais notariés sont à la charge des acquéreurs
- Autorise le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à effectuer toutes les démarches et formalités requises et de signer tout document relatif à cette vente qui sera reçue par l'office notarial THOURON-ROUX, notaires associés à 46160 Cajarc.

Réunion du mois

Réunion habitat, aménagement (numérique et cœur de village)

Mr Jean Luc NAYRAC quitte la présidence de la commission, Mr maxime HUG lui succède, élu à la majorité.

Les principaux points abordés :

Les dossiers retenus pour l'amélioration de l'habitat

Les dossiers déposés pour l'acquisition de logements vacants, une prime de 5000€ est alloué par le Grand Figeac

Réunion syndicat eaux et assainissement du 21 février :

Ont été abordés différents sujets : le point financier sur l'année 2023, extension de réseaux sur certaines communes (Reilhac, Espédaillac, Saint-Sulpice) , le projet de station d'épuration de Saint-Sulpice.....

Questions diverses

Des habitants de bourg se sont plaints du bruit excessif et tardif lors d'une location de la salle des fêtes.

Mr le maire demande de prévenir la gendarmerie et d'en informer les élus.

Pierre Finet souhaite se retirer de sa fonction concernant la licence IV. Sophie Pourcel fera la formation obligatoire pour obtenir le permis d'exploiter.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 12 avril 2024 à 21 h.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 12 avril 2024.

A Saint-Chels, le 12 avril 2024

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Francis LAFFERRERIE



LE MAIRE

Alain GOUGET

